



DECLARATION LIMINAIRE CT DU 17/12/2019 -SPIP 34-

Le Comité technique local est une instance de dialogue social à laquelle, nous, représentants syndicaux élus, sommes attachés.

Elle permet d'évoquer les attentes et besoins de tous les personnels du service en vue de l'amélioration des conditions de travail.

-En ce jour de mobilisation nationale, nous portons de ce fait les revendications de nos organisations qui luttent pour la défense des droits des agents

Nous exigeons l'ouverture de réelles négociations sans préalable sur la base des propositions des Organisations Syndicales pour le renforcement et l'amélioration du système actuel de retraites par répartition, solidaire et intergénérationnel.

-Par ailleurs, la filière insertion et probation, en mouvement national depuis début décembre est mobilisée pour la défense de ses statuts.

Les agents du SPIP 34 réunis en Assemblée Générale exceptionnelle le 10/12/2019 ont décidé de s'inscrire dans ce mouvement notamment pour défendre une mobilité au sein du Ministère de la Justice dont les critères sont garantis et équitables et des instances où nos représentants syndicaux élus puissent occuper leur place.

Dans ce cadre, il nous est indispensable de marquer le mécontentement des agents face à notre administration qui, contrairement à d'autres, n'a pas su préserver les droits acquis en termes de mobilité.

Pour défendre notre idée du service public et conformément aux échanges lors des assemblées générales dans les services du SPIP 34, nous avons décidé unanimement de boycotter la présente instance dans l'attente du respect par notre Ministère des engagements pris envers nous personnels des SPIP.

STOP à la CASSE de la FONCTION PUBLIQUE et du SERVICE PUBLIC

Montpellier le 17/12/19